



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2014-38 du mardi 15 avril 2014

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : M. le Président

Le 15 avril 2014 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 09 avril 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 43 jusqu'à la délibération n°2014-38,
42 de la délibération n°2014-39 à la délibération n°2014-42.

Nombre de pouvoirs : 3 jusqu'à la délibération n°2014-38,
4 de la délibération n°2014-39 à la délibération n°2014-42.

Votants : 46

M. Pierre LEROY est nommé secrétaire de séance.

Etaients présents : M. Gérard FROMM (jusqu'à la délibération n°2014-38), Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, M. Gilles PERLI, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaients donné pouvoir : M. Michel ROUSSEAU à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Michel REYMOND
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gérard FROMM à M. Eric PEYTHIEU (de la délibération n°2014-39
à la délibération n°2014-42)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant ;

Considérant que le nombre de vice-présidents ne peut être ni inférieur à quatre, ni supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant ;

Considérant que par vote spécial à la majorité des deux tiers, le conseil communautaire peut porter le nombre de vice-présidents à 30 % de son effectif, soit pour la Communauté de Communes du Briançonnais à 13 ;

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour et 14 voix contre

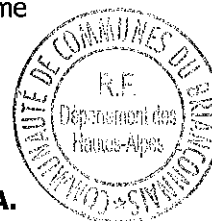
- Fixe à 11 le nombre de vice-présidents de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 17 AVR. 2014